

Compte-rendu de la réunion du 16 mars 2009

Objet : nouvelle organisation de la structure - situation des personnels.

Pour l'administration, Jacques AUGUSTIN sous directeur du tourisme à la DGCIS.

Délégation CFDT, Françoise LOMBARD et Jean-Claude JACOB section CFDT DGCIS

Cette réunion a eu lieu à l'initiative de la CFDT après les réunions par bureau organisées par le sous-directeur du tourisme depuis le début de l'année 2009. Le sujet essentiel en a été les préoccupations des personnels sur la nouvelle organisation de la structure et sur leur positionnement.

En préalable, le sous-directeur a fait part du contexte (projet de loi tourisme, groupes de travail sur le tourisme social demandés par le ministre, remplacement du secrétaire général adjoint de l'OMT. Cette charge de travail importante l'a conduit à privilégier la « continuité » dans l'organisation de la sous-direction par rapport à celle de l'ex-direction du tourisme.

Il a indiqué que c'était de **sa responsabilité d'engager à présent une réflexion sur une organisation plus efficace** centrée autour de pôles dans chacun des bureaux. Il s'agira à la fois de « clarifier » le rôle de chacun et de répondre à des impératifs organisationnels.

Le départ programmé de certaines personnes (mutation ou retraite) rend d'autant plus nécessaire cette réflexion. Sont notamment citées les relations internationales et européennes ainsi que la « logistique » (secrétariat, organisations de la réception des délégations étrangères), la tutelle de la future agence ou la montée de nouvelles problématiques comme le tourisme d'affaire.

La CFDT fait prend acte de cette réorganisation. Elle rappelle que les changements doivent avoir lieu sur la base du volontariat et être accompagnés par des formations adaptées. Elle souhaite que tous les postes fassent l'objet de la rédaction d'une fiche sur la base de laquelle les personnels puissent se positionner.

Monsieur AUGUSTIN assure que les recrutements se feront d'abord en interne. Les fiches de postes ne seront publiées en externe à la sous-direction que s'il n'est pas trouvé une candidature correspondant dans la sous-direction.

Il prend note de la demande de la CFDT d'établir un calendrier. La CFDT rappelle en effet la situation particulière des personnels de la sous-direction qui pour la majorité est issue du MEEDDAT et continue à être gérée par ce ministère.

La CFDT demande que les personnels (toutes catégories confondues) puissent se positionner, en ayant les garanties pour leur avenir quel que soit leur choix, y compris en terme de carrière (responsabilités et/ou avancement). Elle fait part qu'actuellement les personnels sont « ni-ni », ni à Bercy, ni au MEEDDAT et notamment ne bénéficient pas du régime indemnitaire du MEIE. Elle souhaite en particulier que les propositions d'avancement « au choix » faites avant la restructuration soient reprises par la DGCIS.

Le sous-directeur convient de la nécessité de ce calendrier et indique que la situation sera clarifiée après le vote de la loi « mobilité » pour les personnels de droit public des organismes qui vont constituer la future agence.

La CFDT fait remarquer que les procédures actuelles permettraient aisément aux personnels de la sous-direction de se positionner, notamment par simple détachement pour les fonctionnaires.

S'agissant de la localisation place de Catalogne, Monsieur AUGUSTIN rappelle que le bail court jusqu'à fin 2010 et qu'il n'est pas prévu de déménagement d'ici-là. Des modifications d'aménagements des locaux sont possibles, mais « pour l'instant, il n'est pas prévu d'installation dans des bureaux libérés au 3^{ème} étage ».

Par ailleurs, Monsieur AUGUSTIN a fait savoir qu'il était en attente d'une réponse du secrétariat général de la DGCIS pour un éventuel changement de restaurant administratif.

Enfin, la CFDT a appelé son attention sur le mauvais positionnement des panneaux syndicaux situés dans un couloir du rez-de-chaussée à l'écart des lieux de passage des personnels).

CFDT section DGCIS mars 2009